

SEANCE DU 06 MARS 2023

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	10

L'an deux mille vingt-trois le 06 mars, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe

IMMER Alain

SIVEC Jean

DEBAILLEUL Delphine

OGER Isabelle

REUTER Olivier

THILL Céline

VIEIRA Christophe

VALANCE Bénédicte

WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

GUINDT Philippe

MENEHIN Gaël

donne pouvoir à M. VIEIRA Christophe

donne pouvoir à M. GAILLOT Philippe

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

BRUN Jérôme

PEREIRA Julien

Madame Delphine DEBAILLEUL est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance.

Objet : 2023 – 694 FONCIA : Encaissement chèques de loyers du 42B place de la Mairie

Monsieur le Maire indique que la gestion du nouveau logement du 42B Place de la Mairie (en rez de chaussée) a été confiée comme les autres logements communaux à Foncia.

C'est à ce titre que Foncia a établi à ce jour deux compte rendu de gestion :

1) Pour la période du 14/01/2023 au 31/01/2023

- Loyer	522,58 €
- Honoraires de location : (8€ x 84,70 m ²) ttc	- 677,60 €
- Frais d'état des lieux (3€ x 84,70 m ²) ttc	- 254,10 €
- Rétrocession sur honoraires 50% de (677,60+254,10) : (Locataire proposé par la commune)	465,85 €
- Honoraires de gestion (7%)	- 36,56 €

Montant net payé par chèque n° 8001623 Banque Palatine

20,17 €

2) Pour la période du 01/02/2023 au 28/02/2023

- Loyer	900,00 €
- Honoraires de gestion (7%)	- 62,96 €

Montant net payé par chèque n° 8001815 Banque Palatine

837,04 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Prend acte** de l'encaissement du chèque n° 8001623 Banque Palatine d'un montant de 20,17€, suivant titre n°2 bordereau 2 du 28/01/2023 et mandant n° 39 bordereau 4 du 28/01/2023.
- **Autorise** Monsieur le Maire à encaisser le chèque n°8001815 Banque Palatine d'un montant de 837,04 € et à émettre un titre de 900,00€ et un mandat de 62,98€

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 11 mars 2023

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 11/03/23

Le Maire,


